

**REGLEMENT COMPLET  
CONCOURS 2009  
Carnet de voyage le long des canaux de Bretagne  
COMITE REGIONAL DU TOURISME DE BRETAGNE**

Article 1

Le Comité régional du tourisme de Bretagne, situé 1 rue Raoul Ponchon - 35069 RENNES CEDEX, organise un jeu concours « le plus beau carnet de voyage le long des canaux de Bretagne » dans le cadre d'une opération de communication sur les canaux de Bretagne.

Article 2

Il s'agit d'un jeu gratuit sans obligation d'achat ouvert à toute personne physique, à l'exclusion des membres du personnel du Comité régional du tourisme de Bretagne, d'Escales d'une rive à l'autre, du Comité des canaux bretons, et des partenaires de la manifestation.

Article 3

Modalités de participation au jeu : envoi d'un carnet de voyage (format et support libres) illustré et fiche de renseignement complété par courrier à l'adresse du Comité Régional du Tourisme de Bretagne avant le 30 septembre 2009.

Il est possible de réaliser son carnet en utilisant le carnet de croquis inséré dans le document « carnet de voyage le long des canaux de Bretagne » diffusé dans les offices de tourisme, les mairies et les commerces des Escales d'une rive à l'autre et des communes partenaires.

Article 4

Un jury se tiendra en octobre 2009 pour désigner le plus beau carnet de voyage de chaque catégorie : enfant de 6 à 11 ans, jeune de 12 à 18 ans, adulte, parmi les carnets non nuls. Seul l'intérêt artistique du carnet sera jugé.

Article 5

Sont considérés comme nuls les carnets de voyage :

- non illustrés
- dont la fiche d'identité est incomplète
- retournés au Comité Régional du Tourisme après le 30 septembre 2009 minuit.

Article 6

Les gagnants seront prévenus par e-mail, puis par courrier après la tenue du jury .

Article 7

Descriptif des lots :

- Catégorie Adulte :
  - 1<sup>er</sup> prix : Un séjour d'un week-end pour 2 personnes en Bretagne
  - 2<sup>ème</sup> prix : Un coffret d'accessoires créatifs et artistiques pour la peinture et le dessin
- Catégorie jeunes (12-18) :
  - 1<sup>er</sup> prix : Un séjour d'un week-end pour 2 personnes en Bretagne

2<sup>ème</sup> prix : Un coffret d'accessoires créatifs et artistiques pour la peinture et le dessin

- Catégorie enfants (6-11) :

1<sup>er</sup> prix : Un coffret d'accessoires créatifs et artistiques pour la peinture et le dessin

Article 8

Le seul fait de participer à ce jeu implique l'acceptation totale et sans réserve du présent règlement.

Par leur seule participation au jeu-concours, les participants autorisent l'utilisation de leur nom, et de leurs carnets pour des actions de communication à but non-lucratif.

Les autres participants peuvent demander la restitution de leur carnet par courrier au Comité Régional du Tourisme à compter du 1<sup>er</sup> décembre 2009.

Article 9

Le lot offert au gagnant ne peut donner lieu à aucune contestation, ni à la remise de sa contre-valeur en monnaie de toute nature (totale ou partielle), ni à son échange ou remboursement ou remplacement pour quelle cause que ce soit.

Article 10

Le Comité régional du tourisme de Bretagne se réserve le droit d'arbitrer tout litige qui l'opposerait à l'un des participants.

Tous les cas non prévus par le présent règlement seront tranchés par l'organisateur dont les décisions seront sans appel.

Article 11

L'organisateur ne saurait encourir une quelconque responsabilité si, en cas de force majeure ou d'événements indépendants de leur volonté, ils étaient amenés à annuler le présent jeu, à l'écourter, le proroger, le reporter, leur responsabilité ne pouvant être engagée de ce fait.

Article 12

Le présent règlement est déposé chez Maître Duguin, huissier de justice à Rennes - Ille-et-Vilaine.

Il peut être consulté sur simple demande au Comité régional du tourisme de Bretagne et sur le site [www.canauxdebretagne.org](http://www.canauxdebretagne.org) ou [www.tourismebretagne.com](http://www.tourismebretagne.com) (rubrique nature/Rivières et canaux)